

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS

Canton de Frasne

Arrondissement de Pontarlier

Commune de Métabief

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 06 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 06 juillet, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 30 juin 2026, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.

Présents :

Gérard Dèque, Laurent Poncet, Lucie Rousselet-Jurcevic, Bénédicte Lavier, Francis Meuterlos, Dylan Magnin, Christelle Demart, Xavier Colisson, Thibault Decreuse, Philippe Bizet, Véronique Saget, Clothilde Salah.

Excusés : Charlotte Chassard, Florence Collino, Mickaël Linares.

Absent :

Pouvoirs : Charlotte Chassard à Francis Meuterlos, Florence Collino à Bénédicte Lavier.

Secrétaire : Francis Meuterlos

Nombre de membres

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 14
- Ayants donné procuration : 2
- Absents :

OBJET : POLITIQUE DOCUMENTAIRE MÉDIATHÈQUE

Date de la convocation :
30/06/2026

Délibération n°2026-F-07

Résultat du vote : APPROUVÉ

Pour : 14
Contre :
Abstention :

Délibération certifiée
exécutoire.

Extrait transmis
contrôle de légalité le : 21/07/26

Publié le : 21/07/2026

M. le Maire laisse la parole à Bénédicte Lavier qui énonce que la loi du 21 décembre 2021 rappelle que les collections des bibliothèques doivent être diversifiées, pluralistes et régulièrement renouvelées. La politique documentaire permet de définir les grandes orientations de la bibliothèque en matière d'acquisition, de renouvellement et de retrait des documents. Elle constitue un cadre de référence pour assurer une gestion cohérente, transparente et adaptée aux besoins des usagers.

Jusqu'à présent, la bibliothèque ne disposait pas de ce document. Son adoption permettra de formaliser les pratiques déjà mises en œuvre et de disposer d'un cadre clair pour guider les choix concernant les collections.

Les élus soulignent la jeunesse du public et se félicitent de cette offre culturelle de qualité.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la politique documentaire

- autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Métabief,

Le Maire, Gérard DEQUE

